

**DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES**  
**(DGRCDÉ- Direction du marché du carbone)**

---

<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	
<b>Titre du projet</b>	Réduction d'émissions de GES au LET de Gaspé
<b>Code du projet</b>	LE007
<b>Période de projet</b>	2018-01-01 au 2018-12-31
<b>Protocole applicable</b>	Protocole 2 - Lieux d'enfouissement - Destruction du CH <sub>4</sub>

<b>SUJET</b>
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

<b>DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE PROMOTEUR</b>
Rapport de projet Rapport de vérification externe

<b>DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES</b>
<b>Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 8 883</b>
<b>Nombre de crédits compensatoires octroyés : 8 791 de millésime 2018</b>
<b>Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 8 527</b>
<b>Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 264</b>
<b>Date de la délivrance : 2019-07-24</b>
<b>Explications :</b>  Pour une portion de la période de délivrance, la précision de l'analyseur de méthane ne respectait pas le seuil prescrit dans le protocole. La quantité de crédits compensatoires correspondant à cette imprécision pour la période identifiée a été calculée conformément au protocole 2 du RSPÉDE et soustraite de la quantité demandée.  Tel que prévu à l'article 70.20 du règlement, 3 % des crédits compensatoires octroyés ont été versés dans le compte d'intégrité environnementale du ministère.